

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 28 juin dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Fourniture de pneumatiques pour les véhicules municipaux – titulaire du marché : société Leveillard – montant minimum : 11 960 €TTC – montant maximum : 35 880 €TTC – durée : 12 mois renouvelable trois fois par reconduction expresse.
- ↳ Commission de Circonscription préscolaire et élémentaire Dieppe Est et Dieppe Ouest – locaux sis 7 boulevard de Verdun – renouvellement du bail avec effet au 1^{er} septembre 2006 – montant du loyer annuel : 2 730 €
- ↳ Convention de formation « initiation access » pour un agent de la Ville – durée : 4 jours – organisme : CNFPT – coût : 420 €TTC.
- ↳ Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir – emprunt de matériel - convention avec l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture de Haute-Normandie – durée du prêt : de juillet à septembre 2007.
- ↳ Travaux de couverture, isolation, étanchéité, charpente et couverture métalliques pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : société Delamotte-Rameau – montant minimum : 62 491 €TTC – montant maximum : 249 964 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Fourniture de matériaux de plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation, ventilation, équipements et matériels de plombier pour les services municipaux – titulaire du marché : société Brossette-Boulay – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 71 760 €TTC – durée : 12 mois renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Etude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers – titulaire du marché : société V2R Ingénierie & Environnement – montant : 24 248 €TTC.
- ↳ Fourniture de quincaillerie, visserie, fixations, serrurerie, silicones, colles et mastics, outillage, coupe, protections, produits de maintenance pour la ville de Dieppe – titulaire du marché : société Legallais Bouchard – montant minimum : 31 096 €TTC – montant maximum : 124 384 €TTC – durée : 12 mois renouvelable une fois par reconduction expresse.
- ↳ Fourniture de peinture, revêtement de sols et murs, équipement et matériel de peintre pour les services municipaux – titulaire du marché : société SigMakalon – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 71 760 €TTC – durée : 12 mois renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Décoration d'un gymnase lors des banquets des personnes âgées – année 2007 – titulaire du marché : société Top Réception – coût global : 8 000 €TTC.
- ↳ Maintenance Autodesk souscription logiciels Autocad Map – contrat avec la société Géomédia – durée : une année - coût pour une année : 4 540,26 €TTC.

- ↳ Opération de restructuration urbaine - convention d'occupation temporaire passée avec M. Andrieux et Mme Cacheux pour la mise à disposition d'un appartement 14, rue Duquesne, pendant les travaux de réhabilitation de leur appartement, pour une durée minimum de 6 mois – participation mensuelle de 88,50 € (le montant de l'allocation logement étant versé directement par la CAF).
- ↳ Travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation et climatisation pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Manneville – montant minimum : 35 880 €TTC – montant maximum : 143 520 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Travaux de menuiserie, isolation, charpente bois, vitrerie et miroiterie, stores et fermetures, plafonds suspendus, cloisons et agencement pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Sabot Prieur – montant minimum : 62 491 €TTC – montant maximum : 249 964 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Travaux de métallerie, isolation, vitrerie et miroiterie, stores et fermetures, charpente et couverture métalliques pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : société SIB Vascart – montant minimum : 62 491 €TTC – montant maximum : 249 964 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Attribution d'un logement école Langevin rue Albert Lamotte à Neuville lès Dieppe – bénéficiaire : M. Damien Brun – montant du loyer : 340,57 €
- ↳ Attribution d'un logement école Richard Simon à Dieppe – bénéficiaire : Mlle Hélène Fourment – montant du loyer : 400 €
- ↳ Travaux d'électricité, éclairage, alarme, sécurité, téléphonie, informatique, télévision et chauffage électrique pour la maintenance et l'aménagement de bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Cégélec SDEM – montant minimum : 62 491 €TTC – montant maximum : 249 964 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Migration et formation du logiciel de gestion de l'Etat Civil SIECLE V3 vers SIECLE V4 – titulaire du marché : société Logitud Solutions SAS – coût total : 10 143,89 €TTC – durée de la mise en œuvre : 4 mois.
- ↳ Destruction de trois véhicules incendiés – cession à titre gracieux à la société AB Auto Pièces.
- ↳ Spectacle plein air « concert le Balalulu » - samedi 7 juillet 2007 – contrat avec l'association Art Scène – coût de la prestation : 2 647,86 €TTC.
- ↳ Spectacle « De vies contées en mots passants, récits de femmes de marins » au Pollet pour 5 représentations – contrat avec la Compagnie du Piano à pouces – coût de la prestation : 2 720 €TTC.
- ↳ Réfection de la couverture du tennis couvert du gymnase Delaune – titulaire du marché : entreprise Delamotte-Rameau – montant : 86 476,37 €TTC.
- ↳ Formation « examen de sécurité » pour deux agents de la Ville et un agent du service propreté urbaine – durée : une journée – organisme : AE Lefebvre Formations – coût : 360 €TTC.

- ↪ Tarification des restaurants scolaires – Année 2007/2008 (tarifs identiques à l’an dernier).
- ↪ Contrat de suivi du logiciel de gestion documentaire « micromusée » avec la société Mobydoc – coût de la maintenance : 1 279,72 €TTC – durée : un an renouvelable par reconduction expresse trois fois.
- ↪ Formation « les usagers en bibliothèque publique : problèmes de droit » pour un agent de la Ville – durée : une journée – organisme : Centre national du livre pour enfants « la joie par les livres » - coût : 60 €TTC.
- ↪ Formation « utilisation du logiciel Micromusée » pour un agent de la Ville – durée : deux jours – organisme : Mobydoc – coût : 200 €TTC.
- ↪ Maintenance du système expert d’aide à la constitution des dossiers de consultation des entreprises – avenant n°1 – objet : renouvellement du marché pour une période de 12 mois – titulaire : société Magnus – coût annuel : 1 197,79 €TTC.
- ↪ Usine d’Incinération des Ordures Ménagères – diagnostic des sols – titulaire du marché : société Technosol – coût : 5 890,30 €TTC.
- ↪ Animations estivales 2007 – lot 1 « concert pelouse de la plage samedi 4 août » - marché avec la SARL Impérial Show – coût global de la prestation : 62 772,50 €TTC.
- ↪ Animations estivales 2007 – lot 2 « Music KF’E » – petits concerts plein air en juillet et août :
 - concert du 11 juillet – marché avec le groupe « Crescendo » - coût : 400 €TTC.
 - concert du 25 juillet – marché avec le groupe « Parce qu’il en fallait un » - coût : 1 000 €TTC.
 - concert du 8 août – marché avec le groupe « Black Birds » - coût : 350 €TTC.
 - concert du 22 août – marché avec l’association Lazyka « Los Chicanos » - coût : 700 €TTC.
 - concert du 29 août – marché avec le groupe « Les petites fleurs de jardin » - coût : 400 €TTC.
 - Concert du 29 août – marché avec le groupe « Senga » - coût : 400 €TTC.
- ↪ Animations estivales 2007 – lot 3 « animations diverses » - spectacles, représentations théâtrales de rue tout public, animations pour enfants de juillet à septembre :
 - spectacle du 22 juillet – marché avec la Compagnie Azor – coût : 1 000 €TTC.
 - spectacle du 21 juillet – marché avec le groupe Art Mazia – coût : 500 €TTC.
 - spectacle du 26 août – marché avec le groupe « Au temps des abbayes – coût : 5 150 €TTC.
- ↪ Fourniture de produits de marquage routier – avenant n°1 au marché initial avec la société Prosign objet de l’avenant : cession du marché à la société Prosign France.
- ↪ Location-entretien d’une fontaine à eau pour les services municipaux – avenant n°5 au marché initial avec la société Château d’eau – objet de l’avenant : installation d’une nouvelle fontaine à eau dans le local « détente » du Centre Technique Municipal.
- ↪ Avenant n°1 à la convention d’occupation précaire à titre gratuit du stade Maurice Thoumyre par le Football Club Dieppois – objet de l’avenant : prolongation de l’occupation jusqu’au 30 juin 2008.

- ↪ Action en justice (défense) - recours contre l'arrêté municipal du 5 mars 2007 accordant un permis de construire à la SCI Montigny – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↪ Action en justice (défense) – affaire Chambre de Commerce et d'Industrie c/TPG 76 – remboursement d'emprunts 2003 et 2004 – contestation – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↪ Concert Axelle RED – samedi 4 août 2007 – mise en place d'un dispositif de secours – contrat avec la Croix Rouge – montant : 220 €TTC.
- ↪ Action en justice (défense) – annulation de l'arrêté du 3 mai 2007 portant extension du stationnement payant à proximité du Centre Balnéaire – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↪ Location-entretien d'un photocopieur couleur avec option finisseur plieur – titulaire du marché : société RICOH France – location mensuelle du matériel : 195,10 €TTC – coût copie couleur : 0,058 €TTC – coût copie noir et blanc : 0,0058 €TTC – durée du marché : douze mois renouvelable trois fois.
- ↪ Acquisition d'un fourgon tôle neuf – titulaire du marché : SARL Jean Rédélé Dieppe – montant : 27 106,98 €TTC.
- ↪ Action en justice (défense) – prise en charge des frais et honoraires d'avocat :
 - affaire Vandervorst c/Ville de Dieppe – recours contre l'arrêté municipal du 16 novembre 2006 accordant un permis de construire sur un terrain à Puy rue Jouanne,
 - demande en réparation de préjudices suite à l'édification de l'espace Dolto,
 - fin de contrat adulte-relais – défense de la ville devant le Conseil des Prud'hommes.
- ↪ Décoration d'un gymnase lors des banquets des personnes âgées – année 2007 – avenant n°1 au marché initial – titulaire : société Top Réception – objet de l'avenant : modification des dates.
- ↪ Fourniture de commutateurs pour les services de la Ville – titulaire du marché : société Auxitec Technologies – coût global de l'acquisition : 9 855,04 €TTC.
- ↪ Transports liés aux activités scolaires – année scolaire 2007/2008 – titulaire du marché : société VTNI (Véolia Transport Normandie Interurbain) – montant minimum : 29 900 €TTC – montant maximum : 51 069,20 €TTC.
- ↪ Mise à disposition de locaux de la Maison des Associations – année 2007/2009 – bénéficiaires : associations Art et Culture, AVF, Cerf Volant Club de Dieppe, FCPE, CFTC, CFE-CGC, FNATH, FSU, Maquette Fan Club, Mers et Marine(s), Philatélie, Questions pour un Champion, Récréaquilt, Secours Populaire Français, Stade Dieppois.
- ↪ Mise à disposition de locaux de la Maison des Associations pour deux périodes de stages – bénéficiaire : lycée maritime Anita Conti – tarif municipal en vigueur : 3,10 €de l'heure et 11,50 €de frais fixes.
- ↪ Mise à disposition à titre gratuit de la salle municipale « La Grange » au Val Druel – bénéficiaire : association Afrika – durée : 10 mois à compter du 3 septembre 2007.
- ↪ Etude concernant le positionnement et les apports à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe – titulaire du marché : cabinet PRIM – coût de la mission : 4 782,80 €TTC.

- ↳ Etude juridique concernant l'application des textes en vigueur relatifs à l'élimination des ordures ménagères – mission confiée à Maître Claude Grange – coût de la mission : 4 782,80 €TTC.
- ↳ Mise à disposition de locaux de la Maison des Associations pour la période 2007/2009 – bénéficiaire : District dieppois de basket-ball - loyer mensuel : 86 €
- ↳ Formation « recyclage sauveteur secouriste du travail » pour un agent de la Ville – durée : une journée – organisme : Centre de formation prévention et sécurité NCO – coût : 95,68 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit d'un local au rez de chaussée de l'immeuble situé angle quai du Tonkin et rue de l'Entrepôt – bénéficiaire : association Cybèle – durée : du 27 août au 1^{er} octobre 2007.
- ↳ Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien des ascenseurs des bâtiments communaux – avenant n°1 au marché initial – titulaire : société Otis – objet de l'avenant : précisions quant aux modalités de règlement des sommes dues.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Motion pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Maire, expose que le Ministère de la Justice envisage une refonte de la carte judiciaire sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, un certain nombre de sites risque de voir disparaître des services du Ministère de la Justice. La Ville de Dieppe pourrait être concernée par cette restructuration. Les avocats du barreau de Dieppe se sont mobilisés et ont manifesté pour défendre le maintien des juridictions et des services pouvant être menacés.

Consciente du problème, la Ville de Dieppe s'est engagée dans le projet de construction des locaux nécessaires au bon fonctionnement des juridictions sises à Dieppe et des services qui y sont attachés. Dans cette perspective, depuis plusieurs mois le Ministère de la Justice a investi dans des travaux dans le Palais de Justice ainsi qu'avenue Gambetta sur l'emprise foncière destinée à accueillir les nouveaux locaux du Ministère de la Justice.

L'impact économique et social de l'éventuelle disparition du Tribunal de Grande Instance de Dieppe serait considérable. La région Dieppoise ne peut se permettre de perdre tout ou partie de l'activité liée à la présence de cette juridiction.

D'autre part, la Ville de Dieppe souhaite préserver la proximité, gage d'accessibilité à la justice pour tous nos concitoyens.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Dieppe est invité à adopter la motion suivante :

Considérant le projet de réforme de la carte judiciaire tendant à mettre en place un tribunal départemental unique,

Considérant l'intérêt de nos concitoyens à un service public de proximité et à taille humaine de qualité,

Le Conseil Municipal affirme son attachement au Tribunal de Grande Instance de Dieppe dans la plénitude de ses attributions.

Le Conseil Municipal déclare être prêt à étudier et soutenir toutes les propositions permettant de conserver et pérenniser la juridiction actuellement menacée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la motion proposée.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Exploitation de la salle des congrès : création d'une régie à autonomie financière et d'un poste de directeur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'afin de répondre aux besoins d'accueil de congrès, de séminaires et à l'organisation de repas et réceptions liés à ces manifestations, une salle de congrès a été inscrite dans le programme de restructuration de la station balnéaire.

Après examen des différents modes de gestion possibles, et au regard du caractère industriel et commercial de cet équipement, la gestion en direct par la collectivité avec création d'une régie à autonomie financière est la solution qui paraît la mieux adaptée. Cette solution, qui peut être opérationnelle rapidement, permettra en effet de prendre la mesure de cet équipement nouveau dans un cadre juridique où la Ville en garde la maîtrise.

La régie dotée de la seule autonomie financière chargée d'un SPIC est en effet administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur. Le conseil d'exploitation a un rôle consultatif sur les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Le pouvoir décisionnaire appartient au Conseil Municipal, notamment pour ce qui concerne le budget, les conditions de recrutement du personnel, le montant des redevances, les actions en justice.

Le Maire est le représentant légal de la régie et en est l'ordonnateur.

Le budget de la régie devant décrire l'ensemble des opérations d'investissement et d'exploitation liées à l'exécution du service, il y a lieu de procéder à l'affectation dans son budget des biens (salle des congrès et ses équipements) nécessaires à l'exploitation.

Par ailleurs, dans le cadre de son démarrage, la régie sera amenée à supporter l'ensemble des charges d'exploitation à compter de sa création, sans recettes équivalentes. Conformément à l'article R 2221-13 du CGCT, il y a donc lieu de fixer la part financière de la dotation initiale de la régie correspondant à l'établissement de la régie et à la préparation de son activité.

Il faut également noter que les budgets des SPIC doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, sans recours à une subvention de la Ville, hormis les cas énumérés à l'article L 2224-2 du CGCT :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Afin de permettre la mise en exploitation de cette structure, d'en assurer la promotion ainsi que le suivi administratif et financier de la régie, il est nécessaire de s'attacher le concours d'un agent disposant de connaissances techniques et d'aptitudes à la communication de niveau de cadre A de la fonction publique territoriale pour occuper ce poste hautement spécialisé.

Les conditions de recrutement seront les suivantes :

- signature d'un contrat d'engagement de trois ans avec possibilité de renouvellement pour une durée équivalente,
- date d'effet : 1er novembre 2007,
- rémunération mensuelle correspondant au grade d'attaché territorial,
- l'intéressé pourra percevoir les primes et indemnités prévues pour les agents titulaires et ceci dans les mêmes conditions.

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics réunie le 31 août 2007, et

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

- de créer une régie à simple autonomie financière, régie par les articles L 2221-1 à L 2221-7, L 2221-11 à L 2221-14, R 2221-1 à R2221-17, R 2221-63 à R 2221-71, R 2221-72 à R2221-94 du C.G.C.T,
- d'approuver les statuts annexés au présent rapport,
- de transférer sur le budget de la régie les immobilisations ainsi que l'encours de la dette contractée pour leur financement et fixer en conséquence le montant des apports en nature dans la dotation initiale de la régie,
- de fixer la dotation financière de la Ville à la régie à 55 000 €
- d'émettre un avis favorable à la création d'un poste de directeur de la régie avec effet au 1er novembre 2007, sur lequel sera proposé un agent lors du conseil municipal d'octobre,

Puis, le Conseil Municipal est invité à désigner au scrutin majoritaire les membres du conseil d'exploitation, soit trois membres à choisir parmi le Conseil Municipal et deux personnalités extérieures, conformément aux statuts.

Sont candidats, les conseillers municipaux suivants :

- M. Pierre BLONDEL, M. Roger PREVOST, Mme Caroline HUCHET, M. Gérard JACQUELINE et Mme Françoise COTTARD.

Résultats du scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 35

Ont obtenu :

- M. BLONDEL : 25 voix
- M. PREVOST : 25 voix
- Mme HUCHET : 26 voix
- M. JACQUELINE : 5 voix
- Mme COTTARD : 4 voix
- M. MARTIN : 1 voix

**Sont élus : M. Pierre BLONDEL, M. Roger PREVOST,
Mme Caroline HUCHET**

Candidats présentés au titre des personnalités extérieures :

- Mme Christine BERT, M. Olivier ANCENAY.
- L'opposition ne participe pas au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Blancs et nuls : 0

Sont élus par 26 voix : Mme Christine BERT et M. Olivier ANCENAY

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Statue du Marquis Abraham Duquesne – Convention de dépôt entre la
Ville de Dieppe et le Service Historique de la Défense
Département « Marine » Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Maire, expose que la frégate Duquesne, navire de guerre français, est en passe d'être désarmée. Ce bâtiment emportait à son bord une œuvre d'art relative à un haut personnage d'origine dieppoise : le Marquis Abraham Duquesne.

En accord avec le Ministère de la Défense, la Ville de Dieppe pourrait se voir confiée, sans limite de durée, et à titre gracieux, une statue en bronze représentant l'éminent marin.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de dépôt entre la Ville et le Service Historique de la Défense jointe en annexe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prévention spécialisée – Solde de la subvention 2007 à l'association
Foyer Duquesne**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que conformément à la convention 2006-2008 relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée à Dieppe conclue avec le Département de la Seine-Maritime et l'association Foyer Duquesne, la Ville de Dieppe contribue aux dépenses du club de prévention à hauteur de 10 % du budget autorisé par le Conseil Général qui est de 595 087,03 €

Sur la base des dépenses retenues, la Commission permanente du Département de la Seine-Maritime a arrêté, le 9 juillet 2007, le montant de la dotation financière du Département à 528 457 €. Au titre de l'exercice 2007, la participation de la Ville de Dieppe s'élève à 59 508,70 €. Le reste du budget autorisé étant issu d'autres produits.

Par ailleurs, à compter de janvier 2008, les services de prévention spécialisée seront soumis à une nouvelle procédure de tarification (ordonnance du 1^{er} décembre 2005 et décret du 7 avril 2006). L'application de ces dispositions (nouvelles règles d'affectation des résultats, modification des modalités de versement de la participation départementale) implique la signature d'un avenant à l'actuelle convention.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser 18 128,70 € à l'association Foyer Duquesne, compte tenu du versement de deux acomptes (imputation : 025-6574-3781),
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Action « Nouveau décor collectif » - Subvention à Sodineuf Habitat Normand

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville de Dieppe, Sodineuf Habitat Normand, Relais Emploi Service (RES) et FORJECNOR 2000 mettent en place le projet « Nouveau décor collectif » approuvé par le Conseil Municipal du 28 juin 2007. L'objectif est de mobiliser les habitants de la Cité Million éloignés de l'emploi pour réaliser la remise en état de leurs immeubles.

L'association intermédiaire RES a la responsabilité du recrutement et du suivi des bénéficiaires de l'action. Sodineuf Habitat Normand paiera, contre facture, l'intervention de ces personnes.

Aussi, il convient de verser à Sodineuf Habitat Normand une aide correspondante, initialement attribuée à l'association RES.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la subvention de 25 000 € à Sodineuf Habitat Normand (imputation : 824 6574 378),

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Commission consultative des services publics locaux – Représentants
d’associations locales – désignation d’un nouveau membre en
remplacement d’un représentant démissionnaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a, par délibération en date du 6 mars 2003, créé une commission consultative des services publics locaux.

Cette commission est notamment chargée d'examiner, chaque année, les rapports produits par les délégataires de service public, le rapport relatif aux services de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. En outre, elle doit être consultée, pour avis, préalablement à tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de délégation de service public ou de partenariat.

Cette instance, présidée par le Maire, comprend :

- huit membres du Conseil Municipal : M. Maurice LEMASSON, Mme Dominique LETEURTRE, M. Laurent MARTIN, Mme Jacqueline AUVRAY, Mme Yvette SANNIER, M. Roger PREVOST, Mme Marie Catherine GAILLARD et Mme Liliane LEGRAS,
- et quatre représentants d'associations locales : M. Johann Jacq, représentant de l'association de « Consommateurs Force Ouvrière », M. Christian AVRIL, représentant de l'association « Dieppe à Vélo », M. Henri GAGNAIRE, représentant de l'Association UNAAPE, et M. Maurice DUTEURTRE, représentant de l'association « Les Amys du Vieux Dieppe ».

Considérant que, par courrier en date du 30 juillet dernier, M. Maurice DUTEURTRE a fait part à la Ville de Dieppe de sa démission, il est proposé au Conseil Municipal de nommer un nouveau représentant.

Candidate présentée par la majorité : Mme Anne Marie BARQUE, Présidente de l'association Dieppe AVF Accueil.

Candidat présenté par les élus socialistes : M. Yves BEGOS, Président du Club Philatélie.

Les élus communistes ne participent pas au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- Blancs et nuls : 1

Ont obtenu :

- Mme BARQUE : 25 voix
- M. BEGOS : 4 voix

Est élu : Mme Anne-Marie BARQUE

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Création d'un budget M4 intitulé « salle des congrès – location de salles municipales » - Régie à autonomie financière

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que certains services sont assujettis à la TVA, de plein droit, en application de l'article 256B du Code Général des Impôts.

Les activités pour lesquelles la concurrence doit être présumée sont situées dans le champ d'application de la T.V.A.

Il s'agit des activités qui, par leur nature, leur étendue, la clientèle à laquelle elles s'adressent ou par les moyens mis en œuvre, sont en concurrence directe avec les entreprises commerciales qui proposent des services similaires.

La salle des congrès, inscrite dans le programme de restructuration de la station balnéaire, répond aux besoins d'accueil de congrès, de séminaires et à l'organisation de repas et réceptions liés à ces manifestations. Ces activités sont donc, de par leur nature, assujetties à la T.V.A et doivent faire l'objet d'un budget annexe.

C'est pourquoi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 256 B du Code Général des Impôts, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer à compter du 1^{er} octobre 2007, un budget annexe intitulé « salle des congrès - location de salles municipales » qui retracera toutes les dépenses et recettes assujetties à la T.V.A.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et groupe socialiste)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de livres non scolaires, BD reliées, livres en gros caractères,
disques compacts, vidéogrammes, cédéroms et/ou dévédéroms
Lot n°2 « livres pour la jeunesse »
Avenant n°2 – Librairie « la Sirène » - changement de propriétaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative à l'acquisition de livres non scolaires, BD reliées, livres en gros caractères, disques compacts, vidéogrammes, cédéroms et/ou dévédéroms.

Le lot n° 2 « livres pour la jeunesse » a été attribué à la Librairie la Sirène.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, la propriétaire de la librairie est Madame BODEL DAVIDSON Stéphanie. La librairie est gérée dorénavant sous la forme juridique d'une SARL.

Les conditions financières sont inchangées :

- application d'une remise unique de 9 % sur le tarif public des éditeurs,
- montants minimum et maximum : 14 000 €Hors Taxes – 45 000 €Hors Taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 approuvant le changement de propriétaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Etude d'optimisation de la collecte des déchets
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la collecte sélective des emballages ménagers a débuté en fin d'année 2003. Un premier contrat a été signé avec Adelphe le 18 juillet 2003 (barème C). Actuellement, dans le cadre d'un contrat signé avec la même société, le 6 mars 2006 (barème D), la Ville de Dieppe doit obligatoirement mener une étude d'optimisation de la gestion des déchets.

Cette étude s'inscrit dans une démarche visant à améliorer le dispositif de collecte sélective des déchets d'emballages ménagers dans ses aspects techniques, sa dimension économique, dans ses impacts sociaux et dans ses effets environnementaux. La collecte sélective ne pouvant s'analyser indépendamment des autres collectes et modes de traitement, l'étude concerne l'ensemble des déchets municipaux.

Une consultation a été lancée par la Ville de Dieppe pour confier la réalisation de cette étude à une entreprise spécialisée.

Le coût de cette mission est estimé à 21 000 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions éligibles pour cette étude auprès de tous les partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marchés de gestion des déchets autres que les ordures ménagères
Avenants de prolongation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu, avec l'entreprise ONYX, nouvellement dénommée VEOLIA propreté Normandie, trois marchés relatifs à la gestion des déchets autres que les ordures ménagères :

- un marché relatif à l'exploitation de la déchetterie et à la collecte des colonnes à verre,
- un marché relatif au transport et au tri des emballages ménagers,
- un marché relatif à la collecte des encombrants.

Leur dernière période de renouvellement arrivant à terme, ces trois marchés ont été prolongés une première fois jusqu'à la prise d'effet des nouveaux marchés et au plus tard le 1er octobre 2007 (délibération du 28 juin 2007).

Une consultation relative à ces nouveaux marchés a été engagée ; cependant, le calendrier de cette consultation ne permet pas une signature des nouveaux marchés au 1^{er} octobre 2007.

Il est donc proposé de prolonger une nouvelle fois les trois marchés décrits précédemment, à compter du 1er octobre 2007 et jusqu'à la notification des nouveaux marchés.

Les caractéristiques des avenants de prolongation sont données dans les tableaux suivants :

Entreprise	n° de marché	Objet du marché	Avenant n°	Date de prolongation	Échéance
ONYX	02.243	Exploitation des équipements de collecte sélective en apport volontaire	8	01/10/2007	Prise d'effet du nouveau marché
ONYX	03.168	Mise en place d'une collecte sélective – Gestion du quai de transfert, tri et conditionnement des emballages	5	01/10/2007	Prise d'effet du nouveau marché
ONYX	03.169	Collecte des encombrants	5	01/10/2007	Prise d'effet du nouveau marché

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 août 2007,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation avec VEOLIA propreté Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Travaux d'installation d'un poste transformateur à Neuville lès Dieppe
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe est propriétaire d'un poste transformateur situé à proximité du collège Camus.

Ce transformateur en tarif vert dessert :

- la piscine Coubertin
- la salle polyvalente Pierre Lingois
- les vestiaires du stade Coubertin
- les logements de fonction des gardiens du stade
- le collège Camus

La Ville va installer un nouveau poste en tarif jaune qui desservira :

- la piscine Coubertin
- la salle polyvalente Pierre Lingois
- les vestiaires du stade Coubertin
- les logements de fonction des gardiens du stade
- le collège Camus
- le futur gymnase du collège Camus
- le futur lotissement projeté

Le coût du projet est estimé à 140 000 € hors taxes soit 167 440 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions éligibles auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Construction d'une salle polyvalente à usage scolaire à Neuville lès
Dieppe – Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention pour la construction d'une salle polyvalente à usage scolaire à Neuville lès Dieppe.

Dans le cadre du développement d'énergies renouvelables, la Ville souhaite installer en toiture des panneaux à cellules photovoltaïques et d'autre part, mettre en place une cuve de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des plantations. Ce projet amène un surcoût pour les travaux.

Le nouveau montant estimé est de 371 000 €hors taxes, soit 444 000 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Eglise Saint Jacques – Travaux de réfection électrique
Demande d'aide complémentaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de différentes opérations de conservation et de réhabilitation incluant la sécurité de l'église Saint Jacques, la Ville de Dieppe a entrepris de refaire la totalité de l'équipement électrique avec éclairage adapté de cet édifice.

Un marché d'une valeur de 96 572 €HT a été passé avec une entreprise.

Le Département a accordé à la Ville une subvention de 33 800 € soit 35 % du montant HT des travaux.

Pour le passage des câbles à l'intérieur des piliers, l'Architecte en chef des monuments historiques impose à la Ville que les travaux de percement soient effectués par une entreprise agréée par les monuments historiques. Cette exigence représente un surcoût de 32 789,52 €hors taxes, soit 39 216,27 €TTC non prévus au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une aide complémentaire auprès du Conseil Général et de la D R A C.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Travaux d'entretien, réparations, rénovations et aménagement de
voirie – Marché à bons de commande n°04.358
Reconduction du marché – Avenant n°3**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2004, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise Eurovia le marché de travaux d'entretien, de réparations, rénovations et aménagement de voirie sur le territoire de la ville de Dieppe.

Pour ce marché à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement fixés à 625 000 €HT et 2 500 000 €HT.

D'une durée initiale de 12 mois, ce marché est renouvelable trois fois par reconduction expresse.

La troisième période de ce marché arrivant à terme le 12 octobre 2007, il convient de le renouveler une troisième et dernière fois conformément aux dispositions du cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n° 3 avec l'entreprise Eurovia portant renouvellement du marché n° 04.358 dans les mêmes conditions de minimum et de maximum.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Travaux d'aménagement de voirie pour l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics de la Caisse d'Allocations Familiales et du Centre des Impôts – Demande de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a, pour accompagner la reprise des locaux de la Caisse d'Allocations Familiales avec ascenseurs pour personnes handicapées, la volonté d'aménager les trottoirs et parkings afin de permettre une libre circulation et un accès facilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes malvoyantes, devant la C.A.F et le centre des Impôts, boulevard Clémenceau à Dieppe.

Les principales caractéristiques de cet aménagement sont :

- création de deux places pour personnes handicapées devant la C A F,
- réaménagement des trottoirs pour arriver à un niveau de 0,02 m en dessous des seuils d'accès à la C.A.F et en bas de la rampe d'accès du Centre des Impôts,
- reprise de la traversée de chaussée de la traverse François Mitterrand pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite,
- mise aux normes des feux tricolores pour faciliter la traversée des personnes malvoyantes.

Ces travaux sont estimés à 145 000 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Réalisation d'un skate-park – Demande de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le skate-board, le roller et le BMX sont des sports de glisse en vogue. Ils apparaissent comme un phénomène de société et mobilisent de nombreux adeptes et un éventail de publics assez large.

A Dieppe, depuis la suppression du skate-park, la majorité des pratiquants s'adonne à leur passion dans la rue, se servant du mobilier urbain en dehors de toute « organisation réglementée » et avec toutes les gênes que cela peut provoquer en termes de bruit, dégradations, risque d'accidents pour les autres usagers.

Dès sa création en 2003, le Conseil Municipal des jeunes s'est fait le porte-parole de ces jeunes skateurs en proposant la réalisation d'un nouveau skate-park adapté aux besoins et aux caractéristiques locales.

Soucieuse de vouloir répondre à cette demande, la Ville de Dieppe a l'intention de réaliser un skate-park dans le parc François Mitterrand.

La valeur estimée de cette structure est de 100 000 €HT, soit 119 600 €TTC.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'un élu au
Tour de France à la Voile**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la manifestation du Tour de France à la Voile, M. Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire chargé du Sport, s'est rendu du 27 au 30 juillet 2007 à Marseille pour l'étape finale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants (billet SNCF – hébergement restauration) sur présentation des justificatifs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'élus municipaux à
Newhaven – Commémoration du raid anglo-canadien du 19 août 1942**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des cérémonies officielles commémorant le raid anglo-canadien du 19 août 1942, une délégation de la Ville de Dieppe, emmenée par Monsieur Édouard LEVEAU, s'est rendue à Newhaven (Grande Bretagne) le 12 août 2007, afin de représenter la Ville de Dieppe lors des différentes manifestations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge par la Ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants, pour une somme de 90,90 € auxquels il faut ajouter les billets Transmanche (300 €).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dispositif « Pass'culture 76 » - Renouvellement de la convention
d'affiliation Ville de Dieppe/Société Accor Services France
(prestataire du Département)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 16 octobre 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville au dispositif « Pass'Culture 76 », mis en place par le Département de Seine-Maritime en septembre 2006 à destination des collégiens domiciliés et/ou scolarisés en Seine Maritime, ainsi que la convention d'affiliation avec la Société Accor Services France (prestataire du Département).

Ce dispositif, visant à favoriser l'apprentissage et la pratique culturelle, permet à ces jeunes de bénéficier d'un chéquier pour financer leur cours d'enseignement artistique ou pour se rendre à des manifestations / spectacles artistiques et culturels, etc.

Le Département souhaite renouveler ce dispositif en y apportant toutefois quelques modifications et évolutions, prenant en compte les besoins et les souhaits des collégiens et des partenaires culturels investis dans ce « Pass'culture 76 ».

Dorénavant, ce dispositif s'ouvre aux librairies et aux cinémas. Les titres sont affectés à une activité précise et la valeur globale du chéquier passe de 25 € à 40 €

Ces chèques peuvent être utilisés par les bénéficiaires auprès d'un réseau de partenaires culturels pour les prestations suivantes :

- les frais d'inscription auprès des établissements d'enseignement artistique dans des domaines de la musique, de la danse (hors danse de salon et danse sportive), du théâtre, des arts plastiques (peinture, sculpture, dessin, photographie...) ou du cirque,
- l'accès aux manifestations ou spectacles artistiques et culturels proposés par des lieux de diffusion et / ou de création et des lieux d'exposition,
- les visites des musées labellisés « Musées de France » ou des lieux de patrimoine,
- les séances de cinéma ou encore pour des festivals,
- l'achat de livres (en librairie).

Considérant :

- les activités artistiques concernées par ce dispositif,
- la nécessité de souscrire, à nouveau, une affiliation auprès de la S.A.S. Accor Services France (prestataire du Département de Seine Maritime) pour pouvoir accepter les titres « Pass'culture 76 ») et obtenir leur remboursement,
- les nouvelles dispositions de la convention d'affiliation ci-annexée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler l'adhésion de la Ville de Dieppe à ce dispositif,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la S.A.S. Accor Services France la nouvelle convention d'affiliation définissant les engagements respectifs de chaque partie ainsi que les modalités de remboursement des chèques « Pass'culture 76 ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Actions 2007 – Demande de subventions auprès de la D.R.A.C de Haute-Normandie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 21 mai 2007, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie a décidé d'attribuer à la Ville de Dieppe une subvention de 5 000 € afin d'assurer les actions portées par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2007, ainsi que 2 000 € pour la formation des guides conférenciers.

Les actions entrant dans le cadre de la subvention de 5 000 € sont :

- les animations qui ont été proposées pour l'inauguration de la nouvelle station balnéaire : 5 conférences et 5 performances théâtrales durant la semaine du 18 au 22 juin.
coût estimé : 2 860 € TTC
- la balade contée nocturne « de vies contées en mots passants » : 5 soirées
coût estimé : 2 460 € TTC
- les conférences « mardis de Château-Michel » : de novembre 2007 à avril 2008
coût estimé : 3 186 € TTC

Le coût total de ces actions est estimé à 8 506 € TTC.

- part DRAC : 5 318 € (62,5%)
- part Ville de Dieppe : 2 126 € (25%)
- part autres (centre hospitalier) : 1 062 € (12,5%)

En ce qui concerne la formation continue des guides conférenciers pour l'année 2007, le service propose :

- une formation sur les nouvelles visites guidées thématiques
- une formation au musée des ivoires d'Yvetot
- une formation sur l'histoire de la peinture au musée des Beaux Arts
- une formation sur les visites contées

Le coût total de ces actions est estimé à 2 000 € TTC.

- part DRAC : 1 600 € (80%)
- part Ville de Dieppe : 400 € (20%)

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal :

- de valider l'ensemble de ces actions,

- de solliciter pour le financement de celles-ci l'attribution des subventions DRAC,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Conférences des mardis du Château Michel – Avenant n°2 prorogeant la convention Ville de Dieppe/Centre Hospitalier de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal approuvait la convention à intervenir entre la Ville de Dieppe et le Centre Hospitalier de Dieppe concernant la programmation par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire de six conférences-débats sur le patrimoine local au sein de la maison de retraite, à destination des personnes âgées, de leurs familles, du personnel médical, mais aussi de tous les habitants du quartier voire de la ville qui seraient intéressés, suivies d'un recueil de témoignages par un écrivain.

Compte tenu du vif succès que rencontre chaque année cette action, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose de proroger jusqu'en avril 2008, aux mêmes conditions, la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier.

Ainsi, pour la saison novembre 2007 / avril 2008, le coût des six conférences/débats reste à 3 186 €T.T.C ; la part respective de chaque organisateur et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles étant de 1 062 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant n° 2 de prolongation à la convention du 27 décembre 2005 conclue avec le Centre Hospitalier de Dieppe, permettant la continuité de l'action et la reconduction des modalités de financement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat
Paiement de la cotisation statutaire annuelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat de la Seine Maritime (CDAH 76), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont l'objet est la mise en œuvre de tous moyens susceptibles d'être utilisés dans la lutte pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire du Département de Seine Maritime, demande le règlement de la cotisation statutaire annuelle s'élevant à 20 euros. Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, est le représentant de la Ville de Dieppe à cet organisme.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mandater, chaque année, le montant de cette cotisation.

La dépense prévue au budget sera imputée sur la ligne budgétaire : Fonction 70 – Nature 6281– Service 0-3275 Logements divers.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conventions de partenariat entre la Ville de Dieppe et trois associations
sportives : Cercle de la Voile de Dieppe – DUC Hand Ball –
NAC Football**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, il est proposé trois actions de partenariat :

1 - Cercle de la Voile de Dieppe :

Dans le cadre du partenariat soumis, le C.V.D. s'engage à mettre à disposition de la ville un éducateur sportif pour assister les différentes activités sportives, à raison de 15 heures la semaine (sur la base de 47 semaines) principalement sur les périodes de congés scolaires.

En contrepartie, la ville de Dieppe met à disposition du club du matériel afin de contribuer au développement de la base nautique dans le bassin de Paris et apporte une aide financière complémentaire de 8 960 € pour la saison 2007/2008.

2 - Dieppe Universitaire Club – section Hand ball :

Dans le cadre du partenariat envisagé, le D.U.C. Hand ball s'engage à mettre à disposition de la ville, un éducateur sportif pour assister les différentes activités sportives, à raison de 15 heures la semaine (sur la base de 47 semaines) principalement sur les périodes de congés scolaires.

En contrepartie, la ville de Dieppe met à disposition du club les installations sportives municipales pour les entraînements et les championnats et apporte une aide financière complémentaire de 8 960 € pour la saison 2007/2008.

3 - Neuville Athlétic Club :

Dans le cadre du partenariat 2007/2008, le N.A.C. Football s'engage à mettre à disposition de la ville, un éducateur sportif pour assister les différentes activités sportives, à raison de 15 heures la semaine (sur la base de 47 semaines) principalement sur les périodes de congés scolaires.

En contrepartie, la ville de Dieppe met à disposition du club les installations sportives municipales pour les entraînements et les championnats et apporte une aide financière complémentaire de 8 960 € pour la saison 2007/2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions de partenariat avec ces trois associations sportives,
- d'autoriser la signature des trois conventions à intervenir à cet effet,
- d'allouer les aides financières complémentaires,

- d'imputer la dépense relative à ces conventions de partenariat sur le crédit ouvert au budget de l'année 2008 (imputation : 40-6574.2-339).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe et la
Ville – Modalités de versement de la prestation de service
« Accueils de loisirs »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du contrat enfance signé entre la CAF et la Ville de Dieppe, les accueils périscolaires organisés dans les écoles maternelles : Blainville, Thomas, Louis de Broglie, Valentin Feldmann, Sonia Delaunay, Marie Curie et Jeanne Magny, agréés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS), bénéficient de la prestation de service « accueils de loisirs ».

Le montant de cette prestation est fixé à 30% du prix de revient horaire dans la limite d'un plafond déterminé annuellement par la CNAF.

La présente convention annule et remplace celle établie en date du 20 décembre 2000 ; elle permettra l'attribution de la prestation de service « accueils de loisirs », dans le respect des modalités énoncées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Conventions entre la Ville de Dieppe et la Caisse d'Allocations
Familiales – Prestation de Service Unique (P.S.U)
Prestation de service « accueil temporaire des enfants de 4 à 6 ans »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par convention avec la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales verse des prestations de service pour l'accueil de la petite enfance.

La Caisse d'Allocations Familiales propose, par courriers des 2 et 16 Juillet 2007, de nouvelles conventions de financement applicables du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Ces conventions permettront le versement d'une Prestation de Service Unique (P.S.U.) pour les ressortissants du Régime Général de la Sécurité Sociale, du régime Minier, et de la fonction publique de l'Etat, incluant la participation des parents pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans, et une prestation de service d'accueil temporaire pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.

Les présentes conventions remplacent celles établies précédemment.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces nouvelles conventions pour les six structures de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention n°07.108 relative à la collecte et au traitement des déchets
de la commune de Sainte Marguerite sur Mer par la Ville de Dieppe
Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'une convention définissant les modalités de collecte et de traitement des déchets de la commune de Sainte Marguerite sur Mer par la Ville de Dieppe a été signée le 28 mars 2007.

Cette convention prévoit :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte une fois par semaine toute l'année,
- la collecte des déchets verts en porte-à-porte une fois par semaine du 15 avril au 15 octobre.

Cette convention définit également les modalités de facturation des prestations effectuées :

- montant forfaitaire de 25 350 €/ an pour la collecte des déchets,
- prix unitaire de 83 €/ tonne pour le traitement des déchets.

La commune de Sainte Marguerite sur Mer souhaite finalement, qu'en ce qui concerne les ordures ménagères, une deuxième collecte soit assurée chaque semaine pendant les mois de juillet et août.

Un projet d'avenant à la convention, objet du présent rapport, et joint en annexe, a été établi de manière à répondre favorablement à la demande de la commune de Sainte Marguerite sur Mer. Les modifications apportées à la convention par cet avenant sont les suivantes :

- collecte des ordures ménagères deux fois par semaine en juillet et en août, et une fois par semaine hors saison,
- montant forfaitaire de collecte : 31 800 € les prestations effectuées étant plus nombreuses.

La collecte des déchets verts ainsi que le prix unitaire de traitement des déchets restent inchangés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 07-108.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 23 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 12 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste, M. HOORNAERT, Mme OUVRY et M. BAZIN)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe
Déclaration de travaux relative à la création d'escaliers de secours**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin de garantir la sécurité de son personnel, l'exploitant de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Ville de Dieppe envisage la création de deux escaliers de secours, en façade, de part et d'autre de l'installation : un escalier sur la façade Nord et un escalier sur la façade Sud.

Ces travaux entraînant une modification de l'aspect extérieur de l'installation et l'usine étant située sur le territoire de la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, la Ville de Dieppe, propriétaire de l'équipement, se doit de déposer une déclaration de travaux auprès de la mairie de Rouxmesnil-Bouteilles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration de travaux auprès de la mairie de Rouxmesnil-Bouteilles.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention Publique d'Aménagement « Cœur Historique de Dieppe »
Compte rendu annuel à la Collectivité – Année 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999.

L'article 20.3 de cette convention prévoit que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2006, six tranches de Déclaration d'Utilité Publique de travaux et d'acquisitions avaient été réalisées à ce jour. Une septième tranche était en cours de réalisation.

I. Bilan des opérations réalisées en 2006

A. LES DEPENSES

a. Les acquisitions :

En 2006, le montant des acquisitions baisse par rapport aux deux années précédentes (827 000 € contre 1 027 000 € en 2005 et 1 697 000 € en 2004), puisque plusieurs acquisitions programmées n'ont pu être signées qu'en 2007. Le montant des acquisitions sera important en 2007 (1 182 000 €). Les prix annoncés comprennent le prix de vente, les frais de géomètre, les frais d'acte notarié, les commissions des agences immobilières et les diagnostics techniques.

Les huit immeubles achetés par l'aménageur en 2006, dont la liste figure en pages 2 et 3 de la note de conjoncture, représentent 1 610 m² habitables pour un prix de 752 000 € soit un coût des acquisitions au m² de 467 €

b. Les relogements :

L'aménageur a l'obligation de reloger les ménages des immeubles dont il est propriétaire. Depuis le début de l'opération, la SEMAD a relogé 113 ménages, dont 96 ménages dans des immeubles appartenant à des investisseurs privés et 17 ménages dans des immeubles de la SEMAD. Il est à noter que, malgré l'augmentation du nombre de relogements, leur coût reste stable, soit 8 000 €. En effet dans la majorité des cas, la SEMAD transfère les frais liés au relogement à l'acquéreur. Lorsque la SEMAD intervient sur des immeubles ne lui appartenant pas, les frais de relogement sont supportés par le propriétaire dans le cadre d'un accord à l'amiable, et également lorsque le bien est concerné par une procédure de lutte contre l'habitat indigne.

c. Les travaux de restructuration :

Dans le cadre de l'opération, le concessionnaire est amené à faire des travaux pour mettre en sécurité les immeubles, pour faire du curetage d'îlot, ou pour alléger la charge financière des opérations de restructuration.

Au cours de l'année 2006, le nombre de chantiers réalisés est inférieur à celui des deux années précédentes. Le coût total des travaux s'élevait à 65 000 € en 2006, contre 234 000 € en 2005 et 268 000 € en 2004.

d. Les bureaux d'études techniques et les architectes :

Il est à noter sur ce poste du bilan, que le nombre des autorisations spéciales de travaux est toujours important en raison de l'augmentation du nombre de logements réhabilités dans le cadre du Périmètre de Restauration Immobilière (PRI). Une moyenne de 46 logements par an a été réhabilitée ces trois dernières années.

e. La rémunération du concessionnaire :

Concernant la rémunération du concessionnaire, une partie de cette rémunération est indexée sur l'activité comprenant les acquisitions, les travaux, les ventes et la production des autorisations spéciales de travaux (AST). Le montant de la rémunération a diminué, elle passe de 254 000 € en 2005 à 145 000 € en 2006.

f. La commercialisation :

S'agissant de la commercialisation, Histoire et Patrimoine achète 80 % de la production, les 20 % restants sont achetés par des investisseurs indépendants dont certains locaux. Les frais liés à la commercialisation ont fortement diminué, puisque le dispositif fonctionne bien et permet à l'aménageur de ne pas avoir à supporter le coût des campagnes de communication et de promotion immobilière.

B. LES RECETTES

a. Les ventes de foncier

Le prix de vente actuel des immeubles d'habitation est de 500 € le m², ce prix est réactualisé par la SEMAD avec l'accord de la Ville de Dieppe en fonction des évolutions du marché immobilier.

b. Les ventes des AST et la participation de la Ville

Le niveau de vente des AST se maintient. Les recettes qui comprennent la vente du foncier, les AST et les loyers encaissés, ne permettent pas d'équilibrer le bilan. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Dieppe verse une participation fixée en 2006 à 381 000 €

II. Prévisions 2007

Une 8^e tranche de DUP de travaux et d'acquisitions est en cours d'élaboration concernant 40 parcelles, dont 9 feront l'objet d'une enquête parcellaire.

Le montant des acquisitions sera très élevé avec 1 182 000 €. Ce montant très élevé s'explique par le report d'une partie des signatures des actes d'acquisition de 2006 à 2007 et des projets en cours.

En 2007, de nombreux projets seront réalisés dont :

- la restructuration de l'îlot « le Royal Saint Martin »,
- la confortation et la démolition de l'ensemble immobilier sis 15 rue de la Barre,
- la séparation du volume commercial du volume d'habitation de l'immeuble sis 45 Grande Rue.

Concernant les ventes de foncier, le montant des ventes augmentera dans les mêmes proportions que les acquisitions.

III. Prévisions 2007 - 2009

Pour maintenir son rythme de production de 80 logements par an (résultats de l'année 2006), il sera nécessaire d'engager, après la 8^{ème} DUP, deux autres tranches supplémentaires de DUP de travaux et d'acquisitions.

L'OPAH-RU s'achèvera en octobre 2007, afin de maintenir son niveau d'aide aux investisseurs qui participent activement à la réhabilitation des immeubles du Centre Ville de Dieppe, la Ville devra, dans le courant de l'année 2007, engager une troisième OPAH-RU. Des négociations avec l'ANAH, le Conseil Général et Dieppe Maritime seront à mener en 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de l'opération année 2006 adressé par le concessionnaire, comportant le nouveau bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie actualisé et la note de conjoncture, tels qu'annexés au présent rapport.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention publique d'aménagement pour la restructuration du Cœur
Historique de Dieppe – Rapport spécial sur les conditions d'exercice des
prérogatives de puissance publique pour l'année 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait la Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe, signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999, modifiée par l'article 4 de l'avenant n° 1 du 5 juin 2000, approuvé par la délibération n° 29 du Conseil Municipal en date du 11 mai 2000.

Dans le cadre de cette convention (article 9), le concessionnaire est délégataire du Droit de Prémption Urbain Renforcé en application des articles L 213-3 et R 213-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

L'article L-1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice, qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'Etat dans le Département ».

Le présent rapport, rédigé par la SEMAD, fait état des conditions d'exercice de ces prérogatives effectuées pour le compte de la collectivité territoriale de Dieppe pour l'année 2006 dans le cadre de l'opération de Convention Publique d'Aménagement pour la Restructuration du Cœur Historique de Dieppe.

Pour l'année 2006, 178 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont concerné le périmètre de l'opération et la SEMAD a exercé à deux reprises son droit de préemption, pour le compte de la Ville sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

99 Grande Rue (AC 388)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 87 000 € + 6 800 €, ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 9 février 2006.

La vente a été réalisée le 27 mars 2006 au profit de la SEMAD.

53 rue Desceliers (AI 57)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 58 000 € + 3 190 € de frais de négociation. Ce prix est conforme à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 2 février 2006.

La vente n'a pas été réalisée puisque le propriétaire a retiré son bien de la vente.

La SEMAD a fait l'acquisition de deux immeubles dans le cadre de la déclaration d'utilité publique d'acquisition. Il s'agit d'acquisitions négociées avec les propriétaires et régularisées par acte authentique.

16 rue du 19 août 1942 (AH n° 137)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 38 100 € + 4 900 € d'indemnité de réemploi.

Les services des Domaines ont estimé l'immeuble au prix de 38 100 € + 4 800 € d'indemnité de réemploi. Le prix d'acquisition est légèrement supérieur à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 23 novembre 2006, cependant, il reste dans la marge de négociation de 10%.
La vente a été réalisée le 18 octobre 2006 au profit de la SEMAD.

11 place Nationale (AB n° 373)

La SEMAD a décidé d'acquérir au prix de 57 300 € + 6 700 € de frais de négociation. Les services des Domaines ont estimé l'immeuble au prix de 53 100 € + 6 310 € d'indemnité de réemploi. Le prix d'acquisition est supérieur à la valeur vénale du bien selon l'estimation du service des domaines en date du 26 mai 2005, cependant, il reste dans la marge de négociation de 10%.
La vente a été réalisée le 22 décembre 2006 au profit de la SEMAD.

Cette année, la SEMAD n'a engagé aucune expropriation dans le cadre des tranches de déclaration d'utilité publique de travaux et d'acquisitions en vue de la sécurité et de la salubrité publique.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du rapport de la SEMAD, ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Programme de construction de 16 logements locatifs Rue Albert
Lamotte à Neuville lès Dieppe – Rectification de superficie des parcelles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la délibération prise en Conseil Municipal du 28 juin 2007 a approuvé l'intervention d'une convention entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand pour la construction de 16 logements locatifs rue Albert Lamotte à Neuville-lès-Dieppe. Ont été également approuvées l'acquisition et la cession de parcelles, pour l'euro symbolique, avec Sodineuf Habitat Normand.

Toutefois, les superficies indiquées dans la délibération diffèrent des superficies des emprises objet des cessions. En effet, seules les parties d) et c) de la parcelle cadastrée section 466 AM n° 76 sont à rétrocéder à Sodineuf pour une superficie de 1 752 m² et non de 2 208 m². Par ailleurs, Sodineuf rétrocèdera à la Ville non seulement les 191 m² à rattacher au stade Robert Vain, mais également 312 m² à rattacher à la voirie du lotissement pour une superficie totale de 503 m² correspondant à la parcelle 466 AC n° 204p.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les rectifications des superficies des parcelles concernées,
- et par conséquent, d'approuver l'acquisition, pour l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle appartenant à Sodineuf Habitat Normand et cadastrée section 466 AC n° 204p pour une superficie de 503 m², ainsi que son rattachement à la parcelle cadastrée 466 AM 76a.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Cession par Sodineuf Habitat Normand de deux pavillons situés cité des
4 Vents à Dieppe-Janval – Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 34*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la société anonyme d'HLM Sodineuf Habitat Normand a l'intention de procéder à la cession de deux pavillons situés à la cité des 4 vents à Dieppe-Janval, en priorité aux locataires de la société d'HLM.

Conformément aux dispositions de l'article 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation doit être consultée avant toute décision d'aliénation ainsi que les collectivités qui ont garanti les emprunts sur le maintien ou non de la garantie.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette transaction.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public d'une parcelle à usage de parking
sauvage sise rue Montigny – Conclusions de l'enquête publique**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique le déclassement du domaine public d'une parcelle à usage de parking sauvage, référencée section AD n° 141, située rue Montigny.

L'arrêté municipal en date du 17 juillet 2007 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 août au 16 août 2007. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 23 août 2007, émettant un avis favorable à la procédure de déclassement du domaine public de la parcelle à usage de parking sauvage sise rue Montigny à Dieppe.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions favorables du commissaire enquêteur de déclasser du domaine public la parcelle à usage de parking sauvage rue Montigny pour la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à sa cession.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Question orale

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35*

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 août 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°4), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER, M. DIETSCH, M. BAZIN (à partir de la question n°3), Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : M. BLONDEL, Mme BELLENGER (à partir de la question n°5), M. MARTINE, Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, M. MARTIN, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°3), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par M. BLONDEL à Mme SANNIER, Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°5), M. MARTINE à M. HOORNAERT, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, M. MARTIN à Mme OUVRY, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. BEAUFILS à M. COIGNET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. LEVEAU.

Secrétaire de séance : M. DIETSCH.

.../...

Question inscrite à la demande du groupe des élus socialistes : demande de dénomination d'une rue de Neuville lès Dieppe du nom de Joseph BRANTHONNE, élu municipal à Neuville puis à Dieppe de 1959 à 2001.

En réponse à la question orale présentée au nom du groupe socialiste par courrier en date du 14 août 2007, et dont M. COIGNET donne lecture, Mme BILLIEZ indique que, dès la prochaine dénomination de rue à intervenir dans le cadre de la restructuration de Neuville, il sera proposé au Conseil Municipal de lui attribuer le nom de leur ancien collègue, Joseph BRANTHONNE.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 13 septembre 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

